



Accusé de réception en préfecture
02B-24200354-20240708-BUR-AG-24-057B-DE
Date de télétransmission : 04/02/2025
Date de réception préfecture : 04/02/2025

CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 8 juillet 2024

DÉLIBÉRATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Plan de financement du projet de création de centre technique communautaire

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 juillet à 10h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRÉSENTS : Pierre SAVELLI, Serge LINALE, Marie-Hélène PADOVANI, Jean-Charles LEONARDI, Gérard ROMITI, Jean-Louis MILANI, Leslie PELLEGRINI, Emmanuelle de GENTILI, Michel ROSSI.

ABSENTS : Louis POZZO di BORGO, Michel SIMONPIETRI, Gilles SIMEONI, Jean-Jacques PADOVANI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13
Nombre de membres en exercice : 13
Quorum : 7

Votants : 9
Pour : 9
Contre : -
Abstention : -

Monsieur Pierre SAVELLI, 1^{er} vice-président, ouvre la séance.

OBJET : Plan de financement du projet de création de centre technique communautaire

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-0002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue compétence au Bureau pour l'approbation des demandes de financements ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Bastia est compétente en matière d'aménagement de l'espace communautaire ;

Considérant que le projet de création de centre technique communautaire est inscrit dans la déclaration d'intention partagée entre l'État, la commune de Bastia et la Communauté d'Agglomération de Bastia (CAB) pour la déclinaison territoriale du Plan de Transformation et d'Investissement pour la Corse (PTIC) signée le 26 avril 2021 ;

Considérant la dotation quinquennale 2020-2024 allouée par la Collectivité de Corse à la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du 1^{er} vice-Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE (À l'unanimité)

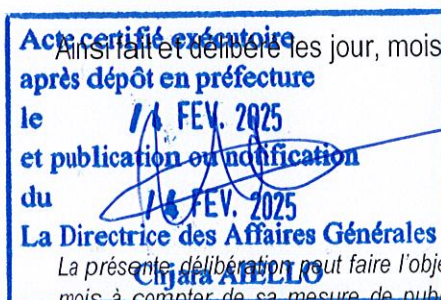
- Le projet de création de centre technique communautaire ;
- Le plan de financement prévisionnel du projet comme suit :

Dépenses en € HT		8 150 000,00 €
Recettes		
Collectivité de Corse- dotation quinquennale	13,50%	1 100 000,00€
Etat-PTIC et autres	66,50%	5 419 750,00 €
Autofinancement CAB	20%	1 630 250,00 €

- La demande de financement auprès de l'État, via notamment le Plan de Transformation et d'Investissement pour la Corse ;
- La demande de financement auprès de la CDC, via la dotation quinquennale 2020-2024 ;

AUTORISE

Le Président à accomplir toutes formalités et à signer tous documents nécessaires à ce dossier de demande de financement ;



LE PRÉSIDENT

Louis POZZO DI BORGIO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse : www.telerecours.fr